

LIVRET D'ACCUEIL DES NOUVELLES et NOUVEAUX ADHERENTS

Fédération
des Yvelines du Parti
Socialiste



Edition septembre 2022

« Être socialiste, c'est ne pas se satisfaire du monde tel qu'il est, c'est vouloir changer la société. L'idée socialiste relève, à la fois, d'une révolte contre les injustices et du combat pour une vie meilleure. Le but de l'action socialiste est l'émancipation complète de la personne humaine »

Déclaration de principes du Parti socialiste (2008)

« Le Parti socialiste plonge ses racines dans la tradition de l'**humanisme** et dans la philosophie des Lumières. Il fait siennes les valeurs de **Liberté, d'Égalité, de Fraternité, proclamées par la Révolution française.**

Il est né de la rencontre entre une pensée critique, riche et diverse, et l'action du mouvement ouvrier qui, pendant deux siècles, ont porté une contestation de l'organisation sociale façonnée par le capitalisme et ont défendu **le projet d'une société solidaire dont tous les membres jouissent des mêmes libertés et des mêmes droits.**

Il revendique le souvenir de 1848, avec l'**abolition de l'esclavage**, de la **Commune**, l'héritage de la **République**, de son œuvre **démocratique**, et de son combat pour la **laïcité**, les grandes conquêtes sociales du Front Populaire, de la Libération, de mai 68, de mai 81 et des gouvernements de gauche qui se sont succédé depuis. Il participe des grandes batailles politiques et intellectuelles pour la **liberté et la justice, de l'Affaire Dreyfus à l'abolition de la peine de mort.** Il fait sienne la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948. Ces ambitions sont plus que jamais d'actualité.

Pour les socialistes, **l'être humain est un être doué de raison, libre**, un être social qui grandit de sa relation aux autres, ouvert à toutes les potentialités. C'est pour cela que les conditions dans lesquelles il vit sont essentielles. Bâtir un monde nouveau et meilleur, respectant **la dignité de la personne humaine et assurant la sauvegarde de la planète** est la tâche première des socialistes, celle qui motive un engagement renouvelé pour le progrès au fil des **générations**, par-delà les moyens mis en œuvre, qui, eux, se formulent différemment dans le temps selon les enjeux et les problèmes. **Le socialisme démocratique** veut être explication du monde, une pédagogie de l'action, une promesse d'avenir pour l'humanité. Sa nature est « **d'aller à l'idéal et de comprendre le réel** », d'inventer le futur et de travailler dans le présent, d'assumer les tensions et les contradictions qui en résultent et font la vie humaine. »

Déclaration de principes du Parti socialiste (2008)

PARTI SOCIALISTE Fédération des **Yvelines**

Sommaire :

- 1– Éditorial
- 2– Les repères historiques,
- 3– Les grandes mesures des gouvernements socialistes,
- 4– Être adhérent.e
- 5– Les actions du PS,
- 6– Le fonctionnement du PS,
- 7– Les instances du parti,
- 8– La déclaration de principes (Statuts fédéraux dans un livret séparé)

Les socialistes ont la fâcheuse habitude d’user et d’abuser d’acronymes. Voici, pour vous faciliter la lecture de nos textes et vous aider à participer à nos échanges, ceux que vous rencontrerez dans ce livret d’accueil et dans « nos bouches ».

- AG** : Assemblée générale
- BFA** : Bureau fédéral des adhésions
- BN** : Bureau national
- BF** : Bureau fédéral
- CA** : Commission administrative de section
- CF** : Conseil fédéral
- CFC** : Commission fédérale des conflits
- CFCF** : Commission fédérale de contrôle financier
- CN** : Conseil national
- JS** : Jeunes socialistes
- SN** : Secrétariat national
- SF** : Secrétariat fédéral
- Sec Sec** : Secrétaire de section
- PSE** : Parti socialiste européen
- IS** : Internationale socialiste

Éditorial :

Chère camarade, cher camarade,

Bienvenue ! Pour que, nouvelle ou nouveau adhérent.e, tu puisses comprendre comment fonctionne le Parti Socialiste et plus particulièrement sa Fédération de Yvelines, le Secrétariat fédéral a souhaité que nous nous dotions d'un livret d'accueil. Ce document a vocation à te présenter de manière synthétique, l'histoire et le fonctionnement de notre formation politique.

Nous avons la ferme conviction que le militantisme politique est en effet plus efficace et plus porteur s'il est organisé autour de règles communes, partagées et connues de toutes et tous. Ainsi, nous souhaitons que ce livret, ainsi que les textes statutaires qui y sont joints, te soient utiles et facilitent tes premiers pas parmi nous. En tout état de cause le Secrétaire de ta section sera à tes cotés pour t'accompagner dans tes premiers pas parmi nous et t'aider à t'intégrer à ce groupe de camarades.

Amitiés socialistes,

Le Secrétariat Fédéral



2- Les repères historiques

L'histoire du mouvement socialiste commence au XIX siècle. Le premier parti socialiste en France apparaît en 1879. Mais le mouvement socialiste est alors très divisé. C'est au gymnase Japy dans le 2^{ème} arrondissement que se tient en décembre 1899 le premier congrès des organisations socialistes françaises, prélude à l'unité socialiste : le « **Parti socialiste, section française de l'Internationale ouvrière** » (SFIO) naît le 25 avril 1905 au congrès de la salle du Globe (10^e).

Malgré la scission du congrès de Tours (1920) qui donne naissance au PCF, la SFIO devient le principal parti de la gauche française, et **parvient pour la première fois au pouvoir en 1936, avec Léon Blum et le Front Populaire.**

Après 1945, distancée par le PCF, affaiblie par les guerres coloniales et le contexte de guerre froide, la SFIO décline jusqu'en 1969, date à laquelle son candidat à l'élection présidentielle atteint péniblement le seuil des 5%. Sur les décombres de la SFIO, **un nouveau Parti socialiste voit le jour au congrès d'Alfortville en 1969.**



Jean Jaurès le 25 mai 1913



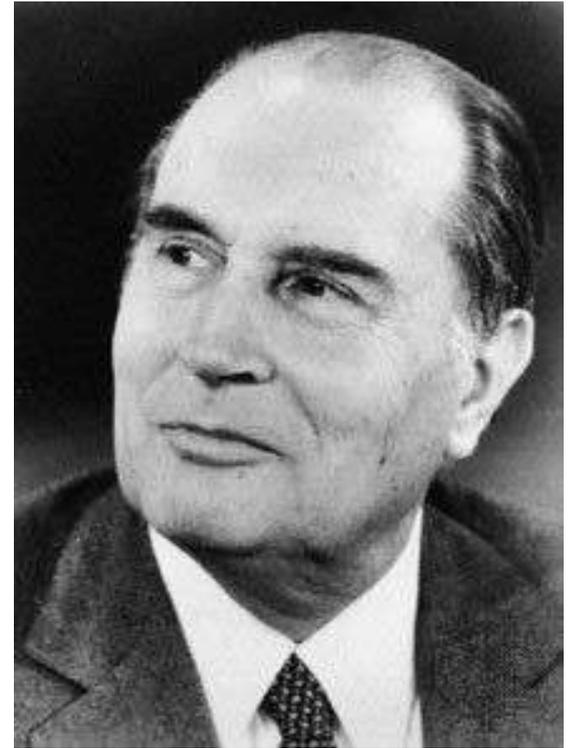
Léon Blum

En 1971, au Congrès d'Épinay, François Mitterrand rejoint le Parti Socialiste, dont il prend les rênes et à qui il redonne la 1^{ère} place à gauche à partir de 1978.

Après l'élection présidentielle de 1974, où François Mitterrand est distancé d'une courte tête par Valéry Giscard d'Estaing, Michel Rocard et ses amis de la « deuxième gauche » rejoignent le PS, lors des « Assises du Socialisme » qui donnent au Parti sa configuration actuelle. En 1981, François Mitterrand est élu Président de la République soutenu par l'Union de toute la gauche (PCF, PRG et PS).

Après les défaites de la gauche aux élections législatives de 1993, et présidentielles de 1995, Lionel Jospin redonne confiance au Parti et l'amène à la victoire des législatives de 1997, qui impose au Président Jacques Chirac une période de cohabitation.

En 2012, François Hollande, après plus de dix ans à la tête du PS en tant que 1^{er} Secrétaire devient notre 7^{ème} président de la République.



**François Mitterrand,
4e Président de la
Ve République
(1981-1995)**

**François Hollande, 7e Président de la Ve
République (2012-2017)**



3- Les grandes mesures des septennats de F. Mitterrand

1/La loi du 9 octobre 1981 portant abolition de la peine de mort. Devant l'Assemblée nationale, le 17 septembre 1981, Robert Badinter défend l'abolition de la peine de mort, dans un discours devenu depuis célèbre. "Demain, grâce à vous, la justice française ne sera plus une justice qui tue. Demain, grâce à vous, il n'y aura plus, pour notre honte commune d'exécutions furtives, à l'aube, sous le dais noir, dans les prisons françaises"

2/La loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions (l'acte 1 de la décentralisation). Adoptées à partir de 1982, les lois "Defferre" marque la volonté politique de la gauche de réaliser une profonde décentralisation de l'administration française.

3/La loi du 4 aout 1982 relative aux libertés des travailleurs dans l'entreprise réduit à la durée de travail à 39 heures et instaure la 5^{ème} semaine de congés payés

4/La construction européenne est au cœur des septennats de F. Mitterrand. Européen convaincu, Il encouragera plus tard l'entrée de l'Espagne et du Portugal à la CEE. Les efforts européens du président français aboutiront en 1992 à la ratification du traité de Maastricht, qui vise à créer une Europe économique et monétaire.

5/La démocratisation de la culture. En 1981 une loi autorise les radios locales à émettre sur la bande FM. En 1982, la Fête de la musique est créée. En 1985, une loi prévoit un prix unique sur les livres.

Par ailleurs, F. Mitterrand lancera la construction de l'Opéra de la Bastille, la rénovation du Louvre et du Musée d'Orsay, la construction de la Pyramide du Louvre et l'édification de la Bibliothèque Nationale de France, qui portera par la suite son nom.



Les grandes mesures du gouvernement de L. Jospin

1/La loi constitutionnelle d'égalité hommes/femmes (loi constitutionnelle du 8 juillet 1999)

2/La refonte de la carte intercommunale pour plus de libertés locales (loi 12 juillet 1999)

3/La couverture maladie universelle (loi 27 juillet 1999)

4/La création du PACS (loi du 15 novembre 1999)

5/La parité pour les fonctions électives (loi 6 juin 2000)

6/Le renforcement de la présomption d'innocence et du droit des victimes (loi Guigou du 15 juin 2000)

7/La réduction du temps de travail à 35 heures (loi 13 juillet 1998 et loi du 19 janvier 2000)

8/La reconnaissance officielle de la République de la traite négrière et de l'esclavage comme crimes contre l'humanité (loi du 21 mai 2001)

9/La réforme en du droit au logement pour tous avec la mise en place d'obligation de mixité sociale de l'habitat (loi solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 2000)

10/La création du congé paternité (Loi sur le Financement de la Sécurité Sociale pour 2001)

Les grandes mesures du quinquennat de F. Hollande

1/La loi du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe autorise aux couples de personnes de même sexe à se marier. De ce fait, la loi leur ouvre également la voie de l'adoption, que ce soit l'adoption conjointe d'un enfant par les deux époux ou l'adoption de l'enfant du conjoint.

2/La loi du 11 octobre 2013 crée la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Les responsables politiques et administratifs sont soumis à une obligation de déclaration de leur patrimoine et de leurs intérêts. Le non-respect de ces obligations est sanctionné de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. Deux autres lois consacrées à la lutte contre l'évasion fiscale et la corruption viendront compléter le dispositif.

3/Les lois du 14 février 2014 interdisent le cumul des mandats. Les parlementaires ne pourront plus être maires, adjoints, présidents ou vice-présidents d'intercommunalité, de conseil départemental, de conseil régional ou du conseil d'administration d'une société d'économie mixte locale . Ces lois permettent "le rajeunissement et le renouvellement du personnel politique et permettre aux parlementaires d'exercer leur mandat "à temps plein".

4/La loi sur la transition énergétique et la croissance verte fixe l'objectif de lutte contre le dérèglement climatique par le changement de modèle énergétique. Elle prévoit de réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, d'augmenter la production d'énergies renouvelables et de réduire à 50 % la part du nucléaire dans l'électricité à l'horizon 2025.

5/La proposition du 2 février 2016 par laquelle le Parlement a voté sur la fin de vie déposée par les députés Jean Leonetti (LR) et Alain Claeys (PS). Le texte prévoit pour les malades atteints de maladies graves et incurables, dont le pronostic vital est engagé à court terme, la possibilité de demander une sédation profonde et continue jusqu'au décès, associée à l'arrêt des traitements.

4- Être adhérente ou adhérent

c'est

- participer à part entière à l'activité du Parti socialiste, à l'élaboration de son projet politique et au choix de ses responsables ;
- participer, dans la mesure de ses disponibilités aux actions militantes du parti, et
- prendre des responsabilités au sein des différentes instances du parti, et
- respecter les statuts du parti.

Concrètement, cela veut dire :

- **Pouvoir participer aux réunions, à la formation et aux activités militantes** organisées par le parti, la fédération et la section ;
- **Recevoir toutes les informations émanant du parti** telles que les newsletters nationales, fédérales et de section ;
- Intervenir sur les marchés, les réseaux sociaux, les cercles d'amis et de réflexion, les réseaux sociaux, pour **convaincre que nos valeurs communes et nos projets vont améliorer la vie de nos concitoyens** ;
- **Participer aux votes internes du parti**, après six mois d'ancienneté et ceux organisés au niveau fédéral ou au niveau de la section ;
- **Se porter candidat.e aux différents postes de responsabilités** au sein de sa section, de sa fédération et des instances nationales.

Le droit de vote

Tout membre du Parti socialiste, **après six mois d'adhésion, a le droit de participer aux votes internes du PS** : pour les congrès ou les conventions programmatiques, pour le choix des instances du parti (1^{er} secrétaire national, 1^{er} secrétaire fédéral, Secrétaire de section), pour les investitures des candidat.es socialistes aux différentes élections (parlementaires, municipales, départementales, régionales et européennes) et sur tous les textes internes.

Tout.es les adhérent.es ont donc le droit de se prononcer sur les orientations du parti.

La cotisation

Payer sa cotisation est un engagement militant qui signale de manière forte son **appartenance au parti en participant financièrement à son fonctionnement**. Si le Parti Socialiste, au niveau national, tire une partie de ses ressources du financement public, les sections et la fédération n'ont d'autres ressources que les cotisations des adhérent.es et de ses élu.es. La cotisation est due par année civile.

On est adhérent.e tant que l'on n'a pas démissionné ou été radié.e. Il faut simplement payer chaque année sa cotisation à son trésorier de section. Lorsque la cotisation n'a pas été payée pendant 3 années consécutives, la démission d'office est entérinée par le Bureau National des Adhésions.

Le barème des cotisations de la Fédération des Yvelines est mis à votre disposition par votre Trésorier de section. La cotisation annuelle lors de la 1^{ère} adhésion est de 20€.

Le droit à la formation

Le PS, à travers les fédérations et leurs sections, **assure la formation de ses militant.e-s**.

5- Les actions du Parti socialiste

Les socialistes ne se réunissent pas uniquement au sein de leur parti pour définir leur doctrine, pour déterminer leurs orientations.

Leur objectif est de changer la société par la voie démocratique et, en conséquence, de convaincre les habitants de ce pays que la société à laquelle ils aspirent, que les politiques que le Parti Socialiste propose amélioreront notablement la qualité de leur vie à court terme et bien sûr à long terme.

C'est pourquoi les interventions des socialistes au sein de la population (et même auprès des militants des autres partis) sont essentielles.

Les socialistes partagent leurs convictions en communiquant

- oralement avec la population lors de distribution de tracts sur les lieux de regroupement (marchés, gares...), en faisant du porte à porte et, en général, en rappelant à chacun quels sont les objectifs du PS et les politiques qu'il préconise et souhaite initier,
- par écrit en créant des événements (réunions, manifestations...) repris par la presse, par communiqués, au travers de publications et sur les réseaux sociaux. La lutte idéologique doit être menée sur tous les supports médiatiques.

La présence sur, ce que nous appelons, « le terrain » est une nécessité, non seulement pour convaincre, mais également pour écouter les gens.

6-Le fonctionnement du PS

Comme toute formation politique, le Parti socialiste est doté de **statuts** avec lesquels tout.e.s ses membres et toutes ses instances doivent être en conformité. Ces statuts énoncent la Déclaration de principes, précisent les principes de fonctionnement et de désignation des instances, les droits et obligations des militant.e.s, les modalités de fonctionnement des instances à tous les niveaux, la place des élu.es, etc.



Les statuts sont périodiquement révisés par le **Congrès** pour répondre à l'évolution politique et aux demandes des fédérations.

Le Congrès

La vie interne du Parti socialiste est scandée par la **réunion périodique du Congrès**, qui se tient environ tous les 3 ans.

Depuis la refondation du PS au Congrès d'Alfortville en 1969, le parti a connu 21 congrès ordinaires et 4 congrès extraordinaires.

Le Congrès est le moment où - après un large débat dans le

parti- les militants fixent la ligne politique du Parti pour la période à venir et où ils renouvellent toutes les instances.

La phase préparatoire dure plusieurs mois au cours desquels sont d'abord soumises au débat des contributions générales ou thématiques, textes de propositions qui ne donnent pas lieu à un vote.

Ensuite vient le temps des **textes d'orientation politique (To)** soumis au vote des militantes. C'est sur la base de ce vote que sont constituées, à la proportionnelle, les instances du parti à tous les niveaux (Conseil national, Conseil fédéral, Commission administrative de section).

Un Congrès fédéral précède toujours la réunion du Congrès national.



Les courants et les textes d'orientation

Le Parti socialiste n'a jamais été un parti monolithique.

Dès sa fondation en 1905, il rassemblait plusieurs courants entre lesquels les débats étaient parfois vifs. Ces courants, qui traversent l'histoire du Parti Socialiste, correspondent à des cultures politiques différentes.

À la différence des courants, les textes d'orientation proposés lors de chaque congrès ont une définition statutaire. Ils sont signés par des militants du parti (responsables ou non) et proposés au vote de tous les militant.es. **C'est le résultat de ce vote qui permet de déterminer la composition des instances dirigeantes du parti**, à tous les niveaux, au prorata des voix obtenues par chaque Texte d'orientation (To).

Lors du dernier congrès, deux textes ont été présenté au vote des militants :



7-Les instances du PS

Les instances nationales :

Le Conseil National du parti est l'organe de décision du parti. Issu de ce Conseil, **le Bureau National** (BN), présidé par le 1^{er} Secrétaire national, prend entre deux réunions du CN, les décisions urgentes qui s'imposent et préparent les réunions du CN. Le Bureau National est élu par le CN (au prorata des To)
Le Secrétariat National a pour mission d'appliquer les décisions du Congrès (orientations), du CN et du BN. Sa composition est proposé par le 1^{er} Secrétaire et ses membres sont élus par le CN.

Les Fédérations

Il y a une fédération dans chaque département (+une fédération des Français de l'étranger)

Les sections sont les structures de base des fédérations et réunissent au moins 5 militants qui ont élus leur secrétaire et leur trésorier.

Ces sections rassemblent les militants d'une zone géographique définie, la plupart du temps une commune ou un canton.

Elles sont le lieu de débat et de travail. Elles ont non seulement en charge de défendre et d'expliquer sur leur territoire la politique nationale que propose le Parti, mais également d'étudier la situation sociale, environnementale, économique et politique de chacune des entités administratives du territoire qu'elles « couvrent » et de proposer pour chacune

d'entre elles des politiques alternatives et de construire l'union de toutes les forces d'opposition qui y interviennent.

Les Secrétaires de section représentent celles-ci au Conseil Fédéral.

Le Conseil Fédéral (CF) est l'organe de décision de la Fédération. Il applique les orientations adoptées par le Congrès National, les décisions du Conseil National et du Bureau National. Il décide et coordonne les actions des militants du département.

Le Bureau Fédéral (BF), dont les membres sont issus du CF, prend les décisions urgentes entre deux réunions du CF et prépare les réunions du Conseil Fédéral. Il est présidé par le 1^{er} Secrétaire Fédéral.

Le Secrétariat Fédéral (SF), dont les membres ont été proposés au CF par le 1^{er} Secrétaire fédéral, applique les décisions du Conseil Fédéral (ou du BN). Il est l'organe « exécutif » de la Fédération. Au sein du Secrétariat Fédéral, certains postes sont obligatoirement pourvus :

- la ou le Trésorier Fédéral, en charge des finances de la fédération,
- la ou le Secrétaire à la Coordination qui remplace la ou le 1^{er} Secrétaire Fédéral.e lorsque celui-ci n'est pas disponible,
- la ou le Secrétaire à l'égalité entre les femmes et les hommes dont les missions sont de veiller à ce que cette égalité soit respectée au sein de la Fédération et de défendre cette égalité en dehors du parti,
- la ou le Secrétaire à la formation qui a pour mission de mettre en place les actions de formation politique des militants.

7-La déclaration de principe du PS*

« Le Parti socialiste plonge ses racines dans la tradition de l'humanisme et dans la philosophie des Lumières. Il fait siennes les valeurs de Liberté, d'Égalité, de Fraternité, proclamées par la Révolution Française. Il est né de la rencontre entre une pensée critique, riche et diverse, et l'action du mouvement ouvrier qui, pendant deux siècles, ont porté une contestation de l'organisation sociale façonnée par le capitalisme et ont défendu le projet d'une société solidaire dont tous les membres jouissent des mêmes libertés et des mêmes droits.

Il revendique le souvenir de 1848, avec l'abolition de l'esclavage, de la Commune, l'héritage de la République, de son œuvre démocratique, et de son combat pour la laïcité, les grandes conquêtes sociales du Front Populaire, de la Libération, de mai 68, de mai 81 et des gouvernements de gauche qui se sont succédé depuis. Il participe des grandes batailles politiques et intellectuelles pour la liberté et la justice, de l'Affaire Dreyfus à l'abolition de la peine de mort. Il fait sienne la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948. Ces ambitions sont plus que jamais d'actualité.

Pour les socialistes, l'être humain est un être doué de raison, libre, un être social qui grandit de sa relation aux autres, ouvert à toutes les potentialités. C'est pour cela que les conditions dans lesquelles il vit sont essentielles. Bâtir un monde nouveau et meilleur, respectant la dignité de la personne humaine et assurant la sauvegarde de la planète est la tâche première des socialistes, celle qui motive un engagement renouvelé pour le progrès au fil des générations, par-delà les moyens mis en œuvre, qui, eux, se formulent différemment dans le temps selon les enjeux et les problèmes. Le socialisme démocratique veut être explication du monde, une pédagogie de l'action, une promesse d'avenir pour l'humanité. Sa nature est « d'aller à l'idéal et de comprendre le réel », d'inventer le futur et de travailler dans le présent, d'assumer les tensions et les contradictions qui en résultent et font la vie humaine.

I – NOS FINALITES FONDAMENTALES

Art 1 Être socialiste, c'est ne pas se satisfaire du monde tel qu'il est, c'est vouloir changer la société. L'idée socialiste relève, à la fois, d'une révolte contre les injustices et du combat pour une vie meilleure. Le but de l'action socialiste est l'émancipation complète de la personne humaine.

Art. 2 L'égalité est au cœur de notre idéal. Cette volonté n'a de sens que par et pour les libertés. Égalité et liberté sont indissociables. Aux injustices et aux violences du monde, l'idée socialiste oppose un engagement pour une humanité libre, juste, solidaire, fraternelle. Elle porte un message universel, dès lors qu'il s'agit de défendre les droits fondamentaux de chacun et de tous. Pour les socialistes, ces objectifs ne peuvent être atteints à partir du fonctionnement spontané de l'économie et de la société. La redistribution permanente des ressources et des richesses est nécessaire pour donner une réalité à l'égalité des droits, offrir à chacun les chances de conduire sa vie, réduire les écarts de condition et combattre la pauvreté.

Art 3 Le développement durable doit permettre de répondre aux besoins du présent, sans compromettre l'avenir des générations nouvelles. Les finalités du socialisme démocratique portent pleinement la volonté de préserver notre planète aujourd'hui menacée particulièrement par les risques de changement climatique et la perte de la biodiversité, de protéger et de renouveler les ressources naturelles, de promouvoir la qualité de l'environnement. Cette nécessité demande des réponses qui ne privilégient pas la rentabilité immédiate, mais concilient l'intérêt général et les intérêts particuliers. Conscients de l'étroite interaction des activités humaines et des écosystèmes, les socialistes inscrivent la prise en compte de la planète au même rang de leurs finalités fondamentales que la promotion du progrès et la satisfaction équitable des besoins.

Art 4 Le progrès, synonyme d'amélioration des conditions de la vie humaine, est une valeur fondamentale pour les socialistes. Ils pensent que l'exercice de la raison doit être accessible à tous, acceptable par tous, applicable à tout. Ils promeuvent la connaissance, la recherche,

la culture. Ils veulent mettre les avancées scientifiques et technologiques au service des hommes et de la planète. Celles-ci posent des questions essentielles pour l'avenir de l'humanité. Les socialistes défendent le principe de précaution qui permet d'effectuer des choix collectifs par l'arbitrage démocratique et subordonne l'acceptabilité des risques, inséparables du développement de la science, à l'utilité des innovations et à la légitimité de leurs utilisations. Le progrès économique et social ne peut plus être apprécié à l'aune de la seule croissance de la production marchande, mais doit l'être à l'aide d'indicateurs reflétant la qualité effective des conditions d'existence et de travail des individus.

Art 5 La démocratie représente, à la fois, une fin et un moyen. Elle incarne une valeur et un combat universels. Elle conditionne la nature même de l'action socialiste. Elle ne se résume pas à une méthode. Être socialiste, c'est penser que les femmes et les hommes décidés à agir ensemble peuvent influencer sur l'évolution de leur vie, de leur société et du monde. Notre socialisme est une conception et une pratique de la citoyenneté dans tous les domaines et sous toutes ses formes. Démocratie politique et démocratie sociale, démocratie représentative et démocratie participative forment un tout pour permettre la délibération et la décision collectives.

II – NOS OBJECTIFS POUR LE XXIème SIECLE

Art 6 Les socialistes portent une critique historique du capitalisme créateur d'inégalités, facteur de crises, et de dégradations des équilibres écologiques, qui demeure d'actualité à l'âge d'une mondialisation dominée par le capitalisme financier. Les socialistes sont partisans d'une économie sociale et écologique de marché, une économie de marché régulée par la puissance publique, ainsi que par les partenaires sociaux qui a pour finalité la satisfaction des besoins sociaux essentiels. Le système voulu par les socialistes est une économie mixte, combinant un secteur privé dynamique, un secteur public efficace, des services publics de qualité accessibles à tous, un tiers secteur d'économie sociale et solidaire. Les socialistes affirment

que certains biens et services ne doivent pas relever du fonctionnement du marché quand ils concernent les droits essentiels. Ils font de la création et de la redistribution des richesses un enjeu majeur de l'action politique.

Art 7 Les socialistes défendent un nouveau modèle de développement, à l'échelle de la planète, qui conjugue la croissance, l'innovation, l'impératif écologique, la création d'emplois, la protection sociale. Les socialistes se préoccupent non seulement de la quantité des richesses produites et de leur distribution, mais aussi de la manière de les produire et du contenu de la production. Les socialistes agissent pour que la croissance économique et la production de richesses s'effectuent en réduisant les prélèvements sur les ressources non renouvelables et en renforçant la cohésion sociale.

Art 8 Le travail humain est un enjeu et un droit fondamental, c'est un moyen individuel et collectif d'insertion, de reconnaissance, d'émancipation. Les socialistes refusent et combattent une société duale où certains tirent leurs revenus de l'emploi et d'autres sont enfermés dans l'assistance ou l'exclusion. Ils défendent le principe d'une société qui donne à tous les moyens de vivre dans la dignité et lutte contre les handicaps de la vie. La qualité de l'emploi est un objectif fondamental qui suppose une rémunération juste, des droits garantis et respectés, un accès à la formation tout au long de la vie favorisant la promotion professionnelle et sociale, un droit à la santé au travail. Le travail doit aller de pair avec un mode de vie qui donne du temps libre, l'accès à la culture et au sport, offrant à chacun la possibilité de construire sa vie et de participer à la vie publique, et fait toute sa place au secteur non marchand.

Art 9 Une tâche tout aussi importante est de réactualiser ce qui est l'apport propre du socialisme démocratique dans le siècle dernier, l'État social, qui permet aux réponses collectives de satisfaire les besoins individuels dans leur diversité. Celui-ci privilégie d'abord l'investissement productif au détriment de la rente et de la spéculation. Il doit être un État qui investit et émancipe en privilégiant l'éducation, la recherche, l'innovation, la culture. Il assure une protection contre les

risques sociaux. Il repose sur une redistribution assumée et la mise en œuvre d'une fiscalité progressive. Il doit garantir pour tous, la sécurité des personnes et des biens sans laquelle il n'y a pas de liberté réelle. La régulation est un des rôles majeurs de l'État pour concilier l'économie de marché, la démocratie et la cohésion sociale et territoriale.

Art 10 Lutter pour la paix, la sécurité collective, le co-développement correspond à la vocation internationaliste des socialistes. C'est notre horizon pour le siècle qui commence. Le combat pour une communauté internationale pacifique est indissociable de la défense des droits de l'Homme, et de la lutte pour la justice sociale. Il demande également de reconnaître les intérêts propres des États et des peuples, de travailler à dégager les intérêts communs pour construire un monde équilibré, juste et sûr. Il exige aussi un double effort pour conforter, réformer et démocratiser les institutions internationales. Il demande enfin une gestion solidaire des biens publics mondiaux au premier rang desquels le climat, l'eau, la bio-diversité. C'est pourquoi, nous avons besoin du renforcement des Nations unies, et du poids de l'Union européenne et de sa détermination.

Art 11 La volonté des socialistes est de contribuer à faire de la France un pays ouvert, respecté dans le monde, oeuvrant pour la paix, les droits de l'Homme et le développement durable. La France est, de par son histoire, à la fois, singulière et universaliste, elle doit être fidèle à ce double héritage. Elle doit combattre les discriminations et protéger les droits fondamentaux des immigrés.

III – NOTRE PARTI SOCIALISTE

Art 12 Le Parti socialiste est un parti républicain. Il s'organise au service de l'engagement citoyen. Il fait siennes les valeurs de la République, la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, la Laïcité. Il prône la séparation des pouvoirs, garantie d'un régime de responsabilité politique. Il défend le pluralisme et l'indépendance de l'information dans les médias. Pour lui, la Nation n'est pas une juxtaposition de communautés, mais un contrat entre citoyens libres. Elle respecte les droits de toutes celles et de tous ceux qui vivent sur son sol, et veille à

ce que chacun accomplisse ses devoirs vis-à-vis d'elle. Le Parti socialiste se donne pour ambition de favoriser l'adhésion de toutes et de tous aux valeurs de la République.

Art 13 Le Parti socialiste est un parti laïque. Il défend la séparation des Églises et de l'État et le caractère laïque de l'école publique. Il veille à la liberté de conscience. La laïcité est plus qu'un principe de tolérance, elle est un combat contre tous les fondamentalismes, tous les intégrismes, et tous les sectarismes. Elle entend promouvoir et organiser un espace commun, respectant les religions, dès lors qu'elles s'exercent dans le cadre de la loi et ne sont pas un obstacle pour les libertés individuelles et collectives. La laïcité est une condition de notre vivre ensemble dans la République.

Art 14 Le Parti socialiste est un parti réformiste. Il entend exercer les responsabilités de gouvernement, à tous les niveaux, afin de changer la société. Il porte un projet de transformation sociale radicale. Il sait que celle-ci ne se décrète pas, qu'elle résulte d'une volonté collective forte assumée dans le temps, prenant en compte l'idéal, les réalités et l'histoire. Le Parti socialiste veut contribuer à changer la vie avec la société et par la société, par la loi et le contrat. Il ne considère jamais les rapports de force d'un moment comme figés ou indépassables. Il entend lutter contre tous les déterminismes sociaux, source d'injustices et d'inégalités.

Art 15 Le Parti socialiste est féministe. Il agit en faveur de l'émancipation des femmes. Il œuvre pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la parité et la mixité de la société. Il garantit aux femmes l'accès aux droits fondamentaux qui assurent la maîtrise de leur corps. Il défend l'égalité salariale et professionnelle entre les hommes et les femmes.

Art. 16 Le Parti socialiste est un parti humaniste. Il lutte contre toutes les formes de discriminations quelles que soient les origines et les causes. Il condamne la marchandisation du corps humain et du vivant. Il combat toutes les atteintes à l'intégrité et à la dignité humaines en raison de l'orientation sexuelle.

Art 17 Le Parti socialiste est un parti décentralisateur. Il met le respect

de la diversité des territoires, au cœur de ses valeurs. Il veut allier la présence d'un Etat régulateur, garant de l'égalité républicaine et de l'équilibre – y compris financier- entre les territoires, à une démocratie locale vivante et innovante.

Art 18 Le Parti socialiste est attaché aux grands principes de la Justice. Il veille à la protection des libertés tant publiques qu'individuelles. La justice est une valeur et une institution. Elle est garante de la réalité des droits de chacun. Elle doit être accessible, indépendante et égale pour tous. Elle a pour mission de sanctionner mais aussi de contribuer à la prévention et d'aider à la réhabilitation et à la réinsertion dans la société.

Art 19 Le Parti socialiste met la culture et l'éducation au centre de ses valeurs. La culture permet à la fois, de rassembler et de libérer. Face au danger de l'uniformisation et la marchandisation, la culture, avec l'apport irremplaçable des artistes et des créateurs, contribue à construire un monde fondé sur la diversité, le dialogue, l'ouverture. Les technologies numériques peuvent y concourir à condition d'en préciser le cadre démocratique et les règles pluralistes. L'éducation et la formation sont une condition majeure de l'émancipation de chacun, et de la démocratisation de notre société. Elles décident de l'avenir de notre pays. Le Parti socialiste doit veiller à ce que tous aient le même accès à l'éducation et à la formation.

Art 20 Le Parti socialiste est un parti européen. Il agit dans l'Union européenne qu'il a non seulement voulue de longue date, mais contribué à fonder. Il revendique le choix historique de cette construction et la place dans la perspective d'une Europe politique, démocratique, sociale et écologique. Pour les socialistes, celle-ci doit avoir pour mission, par ses politiques communes d'assurer la paix sur le continent et d'y contribuer dans le monde, de favoriser une croissance durable et le progrès social, de conforter le rôle des services publics, de promouvoir la créativité et la diversité culturelle, d'aider à relever les défis planétaires par l'exemple d'association qu'elle offre. Engagé au sein du Parti socialiste européen, le Parti socialiste entend tout mettre en œuvre pour le renforcer dans ses

structures afin que soit porté un message socialiste en Europe.

Art 21 Le Parti socialiste est un parti internationaliste. Il condamne toutes les oppressions et exploitations et les formes modernes d'esclavagisme. Il œuvre pour le respect du droit des enfants. Il reconnaît pleinement le droit d'asile. Il combat la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme. Le Parti socialiste milite pour un ordre international juste et respecté, pour une coopération entre les peuples, pour une vraie politique de développement. Il défend le rôle de l'ONU et des institutions internationales. Il souhaite que l'Internationale Socialiste devienne un véritable mouvement progressiste, à l'échelle du monde.

Art 22 Le Parti socialiste est un parti populaire ancré dans le monde du travail. Il est le produit des combats politiques et des luttes sociales menés depuis le XIX^{ème} siècle pour plus de justice et d'égalité sociales. Ouvert sur la société, il entend exprimer l'intérêt général du peuple français.

Art 23 Le Parti socialiste est un parti démocratique. Il respecte chacun de ses adhérents. Il organise un débat politique transparent et ouvert. Il veille à la diversification des responsabilités partisanes et électives à tous les niveaux. Il fait de la parité entre les hommes et les femmes un principe. Il prend en compte dans un dialogue permanent les forces et les mouvements de la société civile, en particulier les syndicats, les associations, les organisations non gouvernementales, dans le respect de leur indépendance. Le Parti socialiste est un parti qui défend une éthique politique dans l'engagement militant. Il repose sur une adhésion volontaire qui demande que les décisions, les textes et les règles, délibérés et adoptés en commun, soient respectés.

Art 24 Le Parti socialiste veut rassembler toutes les cultures de la gauche. Il ne se résigne pas aux divisions héritées du passé. Organisant en son sein depuis toujours un libre débat, il appelle tous les hommes et toutes les femmes qui partagent ses valeurs à rejoindre ce combat. »

Adoptée par la convention nationale du 14 juin 2008



Fédération PS des Yvelines

47 rue Aristide Briand, 78130 Les Mureaux

01 34 92 85 44

fede78@parti-socialiste.fr

<https://www.ps78.net>